



Grand Régional TREC Spécial PTV

REGLEMENT 2024

Préambule : Pour tout ce qui ne figure pas au présent règlement, il est fait application des règlements nationaux FFE 2024 Dispositions générales et Dispositions Spécifiques de la discipline organisée, complétés par les rectificatifs publiés sur www.ffe.com.

Pour toutes informations

01.47.66.10.03 / evenementscreif@cheval-iledefrance.com

PRINCIPES GENERAUX

Le Grand Régional de TREC Spécial PTV comporte 6 étapes et une finale. *La date et le lieu de cette dernière seront définis lorsque les concours se déroulant de septembre à décembre la saison seront ajoutés au calendrier.*

Ce circuit est réservé aux cavaliers franciliens*. Pour participer à la finale et figurer au classement, les cavaliers devront avoir couru au **minimum 2** des 6 étapes.

* Être licencié en Ile de France ou être domicilié en Ile de France en 2024

L'engagement d'un cavalier licencié en Ile-de-France sur une épreuve comptant pour le circuit Grand Régional rend automatique sa participation à celui-ci.

Les cavaliers licenciés hors-IDF mais domiciliés en Ile-de-France doivent se faire connaître auprès du CREIF (creif@cheval-iledefrance.com) avant le début des épreuves.

Le Grand Régional de TREC Spécial PTV se déroule sur les épreuves suivantes :

- **CLUB 1 SPECIAL PTV et/ou TREC Complet**
- **CLUB ELITE SPECIAL PTV et/ou TREC Complet**
- **AMATEUR 2 SPECIAL PTV et/ou TREC Complet**

Les cavaliers qui participent au Grand Régional de TREC Spécial PTV concourent dans un indice (Club 1 / Club Elite / Amateur 2) défini et participent aux épreuves correspondantes (Spécial PTV ou TREC complet). Pour les épreuves de TREC « Complet », un classement selon les résultats PTV sera établi.

Les épreuves du Grand Régional se dérouleront le week-end ou jour férié, sur une des pistes principales du concours.

POINTS REGLEMENTAIRES

Un cavalier ne peut courir le circuit que sur un seul indice.

Ex : un cavalier engagé en Club Elite Spécial PTV comptant pour le circuit, ne peut pas concourir pour le Grand Régional Club 1 Spécial PTV.

Si un cavalier est engagé dans deux indices lors d'une étape, celui-ci doit déclarer avant le début de sa première entrée dans le circuit l'indice choisi. Si cette déclaration n'est pas effectuée, c'est la participation dans l'indice le plus élevé qui sera prise en compte.

Dans le cas où un cavalier concourt avec plusieurs chevaux dans une même épreuve, c'est le résultat le plus élevé qui sera retenu.

ATTRIBUTION DES POINTS

Les cavaliers marquent des points sur les épreuves « comptant pour le classement Grand Régional 2024 », dans les 6 étapes. Les cavaliers sont crédités en points en fonction de leur position dans le classement de l'épreuve pour les spécial PTV et selon le classement du PTV pour les TREC « complet ».

1^{er} = 20 points

2^{ème} = 16 points

3^{ème} = 12 points

4^{ème} = 10 points

5^{ème} = 8 points

6^{ème} = 6 points

7^{ème} = 4 points

8^{ème} et plus = 1 point

Tous les cavaliers reçoivent des points à condition qu'ils ne soient pas éliminés.

FINALE

La Finale du circuit se déroulera **sur les épreuves spéciales PTV uniquement**.

Lors de cette Finale, les points seront doublés. Ceux-ci s'additionneront aux points obtenus tout au long du circuit pour le calcul final.

Un classement final sera calculé pour chacun des indices (Club 1, Club Elite, Amateur 2). C'est le cavalier ayant totalisé le plus de points (étape + finale) l'indice concerné qui sera vainqueur du Grand Régional TREC Spécial PTV 2024 pour celui-ci.

En cas d'égalité, le classement de la Finale départagera les cavaliers.

Les 5 premiers cavaliers de chaque classement Grand Régional seront récompensés.

Participation obligatoire à la finale pour figurer au classement général.

La présence des lauréats est obligatoire, aucune récompense ne sera remise à des tiers représentants.

L'absence injustifiée à la remise des prix à la Finale fait perdre le bénéfice du classement au profit du concurrent qui suit immédiatement dans le classement.

LES ETAPES DU GRAND REGIONAL

Les étapes de l'édition 2024		
1	ECURIE DE BONNEVILLE (78)	25 février
2	BALLANCOURT - CDE 91 (91)	10 - mars
3	LA CHAPELLE EN VEXIN - Ecuries Marion Trier (95)	21 - avril
4	CHALO SAINT MARS - Bucéphale (91)	23 - juin
5	BONNELLES - La Licorne de la Fontaine (78)	08 - septembre
6	CENTRE EQUESTRE DES TILLEULS (95)	20 - octobre
FINALE	<i>A venir</i>	<i>A venir</i>